

Auxerre, le 18 décembre 2019.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil Départemental va céder son ancien siège, rue de l'Etang Saint Vigile à Auxerre

Le Département est propriétaire d'un ensemble immobilier 1 rue de l'Etang Saint Vigile à Auxerre. Cet ensemble comporte quatre parcelles d'une surface totale de 7 624 mètres carré sur laquelle sont édifiés six bâtiments.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur Immobilier de L'Auxerrois ce site sera cédé au groupe CIR (Compagnie Immobilière de Restauration) pour un montant de 1 500 000 € net vendeur, avec une revente à la ville d'Auxerre, à hauteur de 500 000 € de l'emprise nécessaire pour la réalisation d'un parking.

Le Département est heureux de cette issue favorable, qui permettra de participer activement au dynamisme du centre-ville d'Auxerre, avec :

- la création, pour les habitants, d'une nouvelle offre qualitative de 66 logements, dans un périmètre éligible à la Loi Malraux,
- et la perspective de réalisation, en parallèle, de stationnements favorables aux commerces.

